

SALEUX INFOS

N° 1/2020 - Mai

Informations scolaires :

Les parents se posent beaucoup de questions et attendent le positionnement de l'école et de la municipalité pour la reprise de leur activité et la gestion des enfants. Les directives gouvernementales ont bien changé ces dernières semaines et risquent encore d'évoluer.

L'école va rouvrir et les élèves de GS, CP et CM2 ainsi que des personnels participant à la gestion de la crise pourront être accueillis à partir du mardi 12 mai en respectant un protocole sanitaire.

Monsieur Piérard, directeur de l'école, a transmis une première note d'information / questionnaire aux parents. En fonction des réponses qui lui seront retournées, une note sur l'organisation de cette entrée scolaire du 12 mai sera adressée à tous les parents. Les administrés seront également informés s'ils consultent le site Internet de la commune qui sera mis à jour régulièrement et à chaque fois que cela sera nécessaire. Il faut s'attendre à bien des changements dans l'organisation au fur et mesure que les semaines s'écouleront.

Sont concernés par cette rentrée les élèves de GS, CP et CM2 pour les deux premières semaines puis ensuite tous les élèves à partir de la 3^{ème} semaine. Cependant, des précisions seront portées à la connaissance des parents pour cette 3^{ème} semaine et les suivantes car l'organisation est seulement en cours d'élaboration. Il est encore trop tôt pour communiquer pour la période allant au-delà des deux premières semaines. Ce n'est pas l'école normale que nous avons connue jusqu'alors et il faudra s'adapter à l'organisation que la situation impose.

Il est conseillé aux parents d'élèves de se rendre régulièrement sur le site Internet de la commune : www.saleux.fr

Les élèves seront accueillis à la garderie dès 7 heures 30 et pourront y rester après la classe jusque 18 heures 30. Des précisions seront fournies aux parents dans la note d'organisation qui sera diffusée dans les prochains jours car les heures d'entrée seront échelonnées ainsi que les heures de sortie.

Décisions prises par le Conseil municipal :

La visite de nos amis allemands les 11, 12 et 13 septembre 2020 dans le cadre du jumelage est reculée d'une année compte tenu de la situation actuelle dans nos pays. Le bourgmestre a été rendu destinataire d'un courrier. Il avait également décidé de ce report.

Les manifestations patriotiques

- **Le 18 juin à 18 heures**, quelques élus se rendront au monument aux morts pour déposer une gerbe et la lecture de l'Appel sera faite. Des anciens combattants pourront également assister à cette cérémonie s'ils le souhaitent. Il s'agira d'une cérémonie brève et très simple pour laquelle une participation des administrés n'est pas encouragée. Bien entendu, chacun est libre d'assister ou pas mais il est nécessaire d'éviter une concentration de personnes sur le site. Soyons prudents et respectons les règles barrières car le déconfinement sera effectif (normalement) à cette date **mais le virus sera toujours présent.**

- **Le 14 juillet**, il n'y aura pas de feu d'artifice et comme pour le 18 juin, une cérémonie simple et brève se déroulera à 11 heures au monument aux morts. Il n'y aura pas de défilé, la participation de l'harmonie municipale ne sera pas demandée et il n'y aura pas de vin d'honneur. Les festivités habituelles n'auront pas lieu.

La fête locale annuelle les 13 et 14 juin n'aura pas lieu les forains ont été informés de cette décision.

Location et utilisation des salles communales.

Aucune salle ne sera louée jusqu'au 31 août 2020. Elles seront réservées pour être utilisées par les élèves (cantine scolaire, activités diverses et centre aéré pour la période des vacances scolaires). Les locations programmées pour les mois de mai et juin sont annulées et les bénéficiaires en seront tenus informés. Ils comprendront aisément cette décision puisque les directives gouvernementales n'autorisent pas la concentration de personnes dans des salles.

L'accès à la benne des déchets verts.

Depuis le mardi 28 avril, l'accès à la benne à déchets verts est possible du lundi au vendredi sauf les jours fériés de 8 heures 30 à 12 heures. Il ne sera pas possible les jours fériés et les week-ends car la présence d'un agent communal s'impose jusqu'à nouvel ordre. En effet, seules les tontes pourront être déposées. Les tailles de haies et toutes sortes de branchages devront être conduites à la déchetterie la plus proche qui, jusqu'à nouvel ordre, n'accepte que les déchets verts.

Les utilisateurs devront vider le contenu de leur sac ou poubelle dans la benne et non pas jeter les sacs complets. Merci de bien vouloir respecter scrupuleusement cette règle.

D'ici le 11 mai, l'attestation de déplacement devra être établie même pour se rendre à la benne et il conviendra de cocher la 2^{ème} case. Il ne faut pas prendre cette consigne à la légère car si les policiers municipaux vous connaissent bien et font preuve de moins de rigueur dans l'application de cette règle, il ne pourra pas en être de même si vous venez à être contrôlé par la Police Nationale.

Le ramassage des encombrants est programmé le jeudi 14 mai. Les encombrants devront être déposés sur la voie publique dès la veille car les employés chargés de ce travail peuvent passer très tôt dans la nuit. *Cependant, cette date devra être confirmée par Amiens Métropole dans quelques jours car il n'est pas certain que ce ramassage soit maintenu à cette date. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé dès que possible via notre site Internet www.saleux.fr*

L'organisation du centre aéré en juillet et août est prévue et l'information concernant cette activité vous sera communiquée prochainement par le Service Enfance Et Jeunesse de notre commune pour vous permettre d'inscrire votre (s) enfant (s).

Heures d'ouverture de la mairie jusqu'à la fin juin. Le secrétariat de la mairie sera ouvert de 10 à 12 heures et de 14 à 16 heures du lundi au vendredi sauf les jours fériés. Le nombre de personnes présentes dans à l'accueil devra être limité. Lorsqu'une personne sera au guichet d'accueil, tout autre personne se présentant devra attendre à l'entrée de la mairie. Les visiteurs devront utiliser le gel mis à leur disposition.

L'accès au cimetière est permanent (de jour, bien sûr). Seuls les travaux par les entreprises sont interdits sauf si une inhumation est programmée.

Le bus communal n'assurera pas les transports à Auchan et Intermarché jusqu'à la fin de l'année 2020. L'aide apportée aux aînés jusqu'à présent continuera à être assurée (soit par des élus, soit par des employés communaux, soit par des citoyens bénévoles). Il faut savoir que depuis le 16 mars, une aide a été apportée à des aînés pour effectuer leurs achats. Ce service avait été proposé et porté à la connaissance de tous par une information sur le site Internet de notre commune. Les visiteurs de ces aînés ont même été amenés à rendre visite à certains séniors dont les enfants domiciliés assez loin de Saleux s'inquiétaient de ne pas avoir de leurs nouvelles.

L'aide alimentaire (la banque alimentaire). La reprise de l'activité est fixée au lundi 11 mai et la distribution aux bénéficiaires est prévue le lundi 11 mai dans l'après-midi. Les bénéficiaires seront contactés téléphoniquement et une heure de présentation à la banque leur sera fixée. Le service sera assuré par quelques membres habituels de la Banque Alimentaire mais aussi par des élus (anciens et nouveaux) et des citoyens bénévoles.

Les masques devraient nous être livrés avant le 11 mai et ils seront immédiatement distribués à tous les saleusiens. S'il y a du retard, la distribution sera réalisée dès réception. Jusqu'à présent, les masques achetés en petit nombre par la commune ont été distribués aux employés communaux qui en avaient besoin pour leur travail.

Indépendamment de cela, la commune a commandé 3000 masques via Amiens Métropole qui réglera 50% de la facture et la commune 50%. Le masque qui sera remis est certifié AFNOR et homologué direction générale de l'armement.

Il y a également 3000 masques qui seront mis à la disposition de la commune par le Conseil régional.

Des élus (anciens et nouveaux) et des citoyens bénévoles assureront la distribution de ces masques à tous les saleusiens dès réception. Contrairement à ce que certains se permettent de dire, aucune des communes d'Amiens Métropole n'a eu de masques dans le cadre de la commande globale faite par l'intermédiaire d'Amiens Métropole et la municipalité ne conservera pas ces masques pour elle-même ou les « copains ». Il y a toujours eu et il y aura toujours des êtres méchants qui se complaisent à diffuser de fausses informations pour le plaisir de nuire à autrui. Bien entendu, ils le font sous le couvert de l'anonymat, ce sont des êtres **méprisants**, de « tristes individus ».

La location des jardins familiaux. Chaque locataire est invité à se présenter en mairie après le lundi 11 mai pour régler le montant de la location. Pour le règlement en numéraire, il est demandé de donner le compte précis pour éviter à l'employée communale d'avoir à chercher de la petite monnaie. Merci.

Masques en somme

Un collectif pour produire des milliers de masques

Pour répondre à la demande croissante de masques de protection La C.I.T DESSAINT située à AMIENS, dans les anciens locaux des ETS COSSERAT, recherche des couturières ou couturiers bénévoles souhaitant participer à l'effort collectif en cousant des masques destinés aux salariés du CHU mais pour aussi pour les collectivités. Ces masques seront bien utiles lors du dé-confinement.

L'entreprise CIT DESSAINT assure l'approvisionnement, **à domicile**, en matière (tissus prédécoupés, élastiques) et récupère 3 à 4 jours plus tard les masques assemblés. Ces masques sont réalisés à prix coûtant pour des établissements de soin, collectivités, associations puis mis à disposition des employés et des habitants. En contrepartie chaque masque confectionné par un(e) bénévole **1€** est reversé à une fondation ou un organisme nécessitant une aide.

Pour rejoindre cette chaîne de solidarité, il vous suffit de remplir le formulaire sur la page FACEBOOK « masques **en somme** » via l'onglet inscription ou téléphoner au **03.22.95.32.98**.

Soyons tous unis pour un village serein !

Le mot du Maire

Dans le contexte actuel de COVID 19 et en vue du déconfinement à venir, c'est tout un monde à réinventer et notamment celui de l'école, ce monde qui touche ceux que nous souhaitons protéger le plus, nos enfants ! Alors, évidemment les avis sont multiples, partagés, discutés et sans aucune conviction que quiconque détienne la vérité, quand bien même il y en aurait une.

Par conséquent, j'ai pris la décision d'assurer la rentrée des classes pour les élèves de GS, CP et CM2 notamment pour éviter qu'une fracture s'installe entre les écoliers et l'école. De plus, le confinement commence à être néfaste à leur bien-être et il nous a semblé important que les activités scolaires reprennent progressivement. Elles ne pourront plus s'organiser comme auparavant mais elles auront le mérite de leur faire retrouver ce lien social si utile à chacun. Cependant, toutes les dispositions nécessaires pour que les enfants, les enseignants et le personnel soient en sécurité doivent être assurées.

Pour cela, un important travail de préparation de la rentrée scolaire du mardi 12 mai 2020 a été réalisé au cours de ces dix derniers jours par monsieur Piérard, directeur de l'école et monsieur Champion, 1^{er} adjoint chargé des affaires scolaires.

A la suite de cela, une réunion du bureau du Conseil municipal (mairie + adjoints) a eu lieu le mercredi 29 avril en mairie. Ont également participé à cette réunion de travail, madame Isabelle Rambour, future maire de Saleux, mesdames HERDUIN, Secrétaire générale de la mairie et madame VAILLANT, responsable du service Enfance et Jeunesse ainsi que monsieur DRANSART, brigadier-chef de la police municipale.

En parallèle, le directeur de l'école a adressé une note d'information/questionnaire aux parents afin qu'ils puissent s'exprimer s'ils le souhaitent, leurs avis seront pris en compte s'ils sont judicieux.

Enfin, une note d'organisation générale et détaillée sera portée à la connaissance des parents (format papier) mais aussi de tous les administrés par l'intermédiaire du site Internet de la commune : www.saleux.fr.

Je ne rentrerai donc pas dans le détail dans ce bulletin. Toutefois, compte tenu du travail effectué et des dispositions qui doivent venir s'ajouter après la consultation des parents, nous pensons pouvoir maîtriser les semaines 20 et 21. Par contre, tout est à penser et à préparer pour la semaine 22, c'est-à-dire à compter du 25 mai, date à laquelle l'ensemble des classes sera intégré dans le dispositif et à ce jour, nous n'avons pas suffisamment de données pour nous projeter. De nombreux points restent flous pour lesquels nous attendons des réponses.

En effet, le maire se voit confier de nombreuses et nouvelles responsabilités. Pour ma part, je suis prêt à les assumer mais j'exige des garanties. Notre ministre de l'intérieur a déclaré que les élus étaient bien protégés mais ses propos ne sont que des « parlottes ». Ce qui compte, c'est la loi (décrets, ordonnances, vote de l'AN, etc...). En effet, il n'est pas normal de constater que le mot « **préconisations** » ait été remplacé par « **prescriptions** » dans le protocole sanitaire dont certains maires n'ont même pas été rendus destinataires, ce qui est mon cas. Cela veut dire qu'en cas de problème, le maire aurait bien des comptes à rendre alors que l'état serait désengagé !

Si rien n'est fait concernant ce point précis et que des réponses ne nous sont pas fournies dans de nombreux domaines, notamment sur les plans matériel et financier, je serais alors dans l'obligation de demander à mes collègues élus de nous désengager car pour nous, l'objectif principal est de permettre aux élèves de reprendre progressivement l'école et une vie sociale mais en toute sécurité pour eux, les enseignants et le personnel (je me répète) et en toute sérénité (en tout cas, la plus grande possible) pour tous, y compris les parents.

Vous pouvez m'adresser un mail (assez bref) si vous voulez réagir à ce mot même si vous n'êtes absolument pas d'accord avec moi et c'est votre droit, vos idées peuvent nous intéresser. Je répondrai mais je vous demande d'éviter toute agression, tout mot désagréable qui n'apporterait rien de positif dans ce contexte déjà difficile pour nous tous et surtout ne m'adressez pas de courrier anonyme qui ne ferait que finir dans la poubelle !

En attendant, portez-vous bien et prenez soin de vos proches !

Cordialement

Signé : Ernest CANDELA

Site Internet de la commune : www.saleux.fr et adresse mail : mairie@saleux.fr

Ne pas jeter sur la voie publique	Le 4 mai 2020	Le Maire
----------------------------------------------	--------------------------	---------------------